

DOSSIER UNIQUE DE DEMANDE DE SUBVENTION 2024

(Loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association)

Nom de l'association* :

*(*En toutes lettres, identique à celui inscrit dans les statuts et à celui indiqué sur le R.I.B)*

Veillez cocher la case correspondante à votre situation :

- 1^{ère} demande
- Renouvellement d'une demande
- Demande de subvention exceptionnelle

Dossier à envoyer par mail pour validation
Impérativement pour le vendredi 8 septembre 2023 au plus tard à :

servicevieassociativeetcitoyenne@ville-gravelines.fr

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

Avis de la commission :

Proposition de subventionnement pour un montant de : _____

Refus pour motif : _____

Subvention exceptionnelle :

Proposition de subventionnement pour un montant de : _____

Motif de la demande : _____

Refus pour motif : _____

Le :

Signature du Président de la commission

Qu'est-ce que le dossier unique de demande de subvention ?

Le dossier unique de demande de subvention est un formulaire simplifié destiné à **toutes les associations**, quelle que soit la catégorie, **désireuses d'obtenir une subvention**.

Procédure d'attribution

Un courrier relatif aux dossiers de demande de subvention pour 2024 sera adressé par la ville de Gravelines à **toutes les associations subventionnées en 2023**. Les autres associations devront se rapprocher de la Direction Associations, Vie Participative et Citoyenne.

Les dossiers sont à déposer à la Direction Associations, Vie Participative et Citoyenne, qui peut refuser le dépôt en cas de dossier incomplet.

Les dossiers de demande de subvention sont examinés en commissions extra-municipales. Ensuite, les montants des subventions sont votés en Conseil Municipal.

Vous serez informés de la suite de votre demande de subvention courant janvier : un courrier vous sera adressé indiquant le montant de la subvention attribuée ainsi que les modalités de versement ou, en cas de refus, le motif de la décision.

Si la subvention attribuée est égale ou dépasse les 4 000 € : une convention rappelant certaines obligations vous sera adressée, elle devra nous être retournée signée pour que les versements puissent être débloqués.

Informations de nature juridique et comptable

Une subvention n'est pas un droit et l'octroi antérieur d'une subvention annuelle ne confère aucun droit à son renouvellement.

L'article L. 211-8 du Code des juridictions financières prévoit que la chambre régionale des comptes peut assurer la vérification des comptes des associations auxquelles les communes apportent un soutien financier supérieur à 1 500 €.

L'article L 1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que toute association ayant reçu une subvention peut être soumise au contrôle des délégués de la commune qui l'a accordée et doit fournir une copie certifiée de ses budgets et comptes du dernier exercice comptable clôturé ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de leur activité.

Dans le cadre du contrôle externe, toutes associations bénéficiant d'une subvention de fonctionnement municipale est assujettie à être contrôlée.

Toutes associations financées à hauteur de 4000€ minimum ont l'obligation de faire vérifier leurs comptes par un cabinet comptable étant conventionné par la commune.

Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal.

COMMENT REMPLIR LE DOSSIER ?

Le dossier que vous trouverez ci-joint doit être rempli avec rigueur. Il est composé de fiches à remplir en fonction de votre catégorie.

Fiches n°1.1 à 1.3 – Présentation de votre association

Ces fiches reprennent tous les renseignements administratifs et de fonctionnement relatifs à votre association.

Numéro SIREN ou SIRET: *celui-ci est un identifiant dans vos relations avec les services administratifs. Pour l'obtenir, vous devez en faire la demande auprès de l'URSSAF.*

Fiches n°2.1 et 2.2 – Activités et objectifs de l'association

Ces fiches doivent comprendre toutes les actions et manifestations organisées par votre association et tout renseignement relatif à votre activité (résultats sportifs, engagement des équipes...).

Fiches n°3.1 à 3.4 – Situation financière et matérielle de l'association

Les documents financiers joints au dossier doivent obligatoirement être remplis, sauf si vos propres comptes suivent la nomenclature du plan comptable associatif et sont élaborés par un cabinet d'expert comptable.

Le compte de résultat et le budget prévisionnel doivent correspondre à **un exercice complet**. Si cet exercice correspond à une année civile, le bilan à présenter sera donc celui de 2022. Le compte de résultat doit être certifié conforme et signé du Président. Concernant l'inventaire de votre association, il est indispensable de renseigner l'ensemble des biens associatifs d'une valeur supérieure ou égale à 500.00 €.

Fiches n°4.1 et 4.2 – Fiche action exceptionnelle et budget prévisionnel d'une action exceptionnelle

Ces fiches ne doivent être remplies que lorsque vous demandez l'attribution d'une subvention pour **une action ou un ou des projet(s) particulier(s) et EXCEPTIONNEL(S)**. Le cas échéant, ils doivent être entièrement renseignés et être éventuellement accompagnés de devis justifiant la demande de subvention.

Fiche n°5 – Contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat

Fiche n°6 – Attestation sur l'honneur

Cette fiche permet au représentant légal de l'association ou à son mandataire de signer la demande de subvention et d'en préciser le montant.

Quelques définitions pour mieux comprendre et remplir les documents :

Dépenses de fonctionnement : dépenses nécessaires à la bonne marche de l'association qui se consomment durant un seul exercice. Elles comportent des charges fixes (abonnement au téléphone) et des charges variables (la consommation téléphonique).

Dépenses d'investissement (ou d'immobilisation) : achat de matériel ou de service dont la durée d'utilisation est supérieure à un exercice (photocopieuse, mobilier de bureau, véhicule, informatique, brevet...).

Amortissement : les immobilisations se déprécient année après année. On peut donc les amortir sur plusieurs années, c'est-à-dire apprécier leur dévaluation selon un plan d'amortissement et prévoir en charge du budget prévisionnel une somme, équivalente à la dévaluation annuelle, appelée « dotation aux amortissements ».

Calcul des heures bénévoles : « BENEVOLAT » : il s'agit de l'ensemble du temps donné gracieusement par tous les bénévoles (dirigeants du club, responsables techniques, accompagnateurs, arbitres,...)

NOTICE SUR LA VALORISATION DU BENEVOLAT

Il s'agit de valoriser le temps que les bénévoles consacrent à l'association par rapport aux fonctions occupées par le bénévole pendant la durée du projet. Il existe plusieurs méthodes de calcul. Nous vous en proposons une, relativement simple.

On distingue trois catégories de fonctions :

- Fonction d'exécution : travail non qualifié (transports, ouvriers, manœuvre...)
- Fonction d'encadrement : travail nécessitant une compétence (coordinateur, formateur, responsable d'équipe, recherche...)
- Fonction d'expertise : travail d'« expert » (expert consultant dans le domaine concerné par le projet : domaine sportif, médical, éducatif, économique...)

Le calcul de la valorisation est étroitement lié à ces fonctions :

- Pour une fonction d'exécution : smic horaire net (soit 9.12 € au 1^{er} mai 2023)
- Pour une fonction d'encadrement : 2 smic horaire net (soit 18.24 €)
- Pour une fonction d'expertise : 3 smic horaire net (soit 27.36 €)

Exemple de retranscription en comptabilité à partir d'un cas concret :

Organisation des Journées Nationales du Cyclotourisme

Action samedi soir : soirée projection grand public de 3 heures

Mobilisation de 2 bénévoles pour la soirée qui ont passé chacun 2 heures pour la préparation et dont un a prêté un Visio projecteur

Action dimanche : sortie initiation de 8 heures, mobilisation de 5 bénévoles pour encadrer

Pour le compte rendu, un bénévole a passé 3 heures à le faire.

Dépenses			Recettes	
Dépenses réelles en détaillant (achat de matériel, communication, location,...)	5125,53€	Chiffre donné pour illustration	Association (fonds propres)	1 625,53 €
Valorisation des apports matériels des partenaires			Subvention partenaire X	1 000,00 €
Location d'une salle pour le samedi soir	50,00€	Chiffre donné pour illustration	Subvention partenaire Y	2 000,00 €
Valorisation du bénévolat			Subvention partenaire Z	500,00 €
Valorisation du bénévolat* (Temps consacré par les bénévoles)	939,36 €			
Frais de déplacements non remboursés des bénévoles (Prendre le tarif kilométrique en vigueur des impôts)	52,00 €	Chiffre donné pour illustration	Mairie (Prêt de la salle - don)	50,00 €
Valorisation des apports matériels des bénévoles (forfait location visioprojecteur sur le weekend/valeur locative)	300,00 €			
Total des dépenses	6 466,89 €		Dons des bénévoles (939,36+52+300)	1 291,36 €
			Total des recettes	6 466,89 €

* 2 bénévoles ont passé 2 heures à préparer la soirée et ont animé la soirée qui a duré 3 heures, soit (2 bénévoles x 2 heures) + (2 bénévoles x 3 heures) = 10 heures de travail (fonction encadrement)

* 5 bénévoles ont encadré la sortie d'initiation qui a duré 8 heures, soit 5 bénévoles x 8 heures = 40 heures de travail (fonction encadrement)

Au total 50 heures en fonction d'encadrement, soit (50 x 18.24) = 912 €

Auxquelles, il faut ajouter 3 heures en fonction d'exécution pour la réalisation du compte rendu, soit (3 x 9.12 €) = 27.36 €

Ce qui fait un total pour la valorisation du bénévolat = 912 + 27.36 = 939.36 €

PIECES A REMPLIR OU A JOINDRE OBLIGATOIREMENT

Cadre réservé à l'administration

1. POUR TOUTES LES ASSOCIATIONS QUEL QUE SOIT LE MONTANT DEMANDE	<p><u>Remplir :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Fiches de renseignements 1.1 à 1.3<input type="checkbox"/> Fiches 2.1 et 2.2 (Activités réalisées et prévisionnelles)<input type="checkbox"/> Fiches 3.1 à 3.3 (Compte de résultat, budget prévisionnel et éléments de trésorerie) Signature obligatoire<input type="checkbox"/> Fiche 3.4 (Inventaire matériel de l'association) Signature obligatoire<input type="checkbox"/> Fiche 5 (Contrat Républicain) Signature obligatoire<input type="checkbox"/> Fiche 6 (Attestation sur l'honneur) Signature obligatoire <p><u>Joindre :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Un RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (RIB) ou POSTAL exploitable<input type="checkbox"/> Une copie du procès verbal de la dernière assemblée générale<input type="checkbox"/> Un exemplaire des statuts de l'association uniquement en cas de modifications depuis le dernier dépôt
2. S'IL S'AGIT D'UNE PREMIERE DEMANDE QUELQUE SOIT LE MONTANT DEMANDE	<ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Une copie du récépissé de création de (sous) préfecture<input type="checkbox"/> Un exemplaire des statuts de l'association
3. SI VOUS DEMANDEZ UNE SUBVENTION POUR UNE ACTION EXCEPTIONNELLE	<ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Remplir les fiches 4.1 et 4.2 : projet et budget prévisionnel de l'action exceptionnelle <p>Rappel : une subvention exceptionnelle concerne le financement d'une action spécifique et non pérenne, que vous souhaitez mettre en place.</p>
4. SI VOUS BENEFICIEZ DE SUBVENTIONS PUBLIQUES DONT LE MONTANT CUMULE EST SUPERIEUR A 153 000 € PAR AN	<ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Attestation du Commissaire aux comptes



Tout dossier de demande de subvention incomplet ne pourra être pris en compte.

PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

1.1

Identification de votre association

Nom de l'Association : _____

N° SIRET : _____

Objet de l'association : _____

Adresse du siège social : _____

Adresse pour le courrier, si différente du siège social : _____

Code Postal _____ Commune : _____





E-Mail : _____ Site Internet : _____

Correspondant de l'Association

Nom: _____

Prénom: _____

Fonction : _____

Tél : _____

Email: _____

Composition du Bureau – Coordonnées

Président Nom et Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Email : _____

Vice-président Nom et Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Email : _____

Secrétaire Nom et Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Email : _____

Secrétaire A. Nom et Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Email : _____

Trésorier Nom et Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Email : _____

Trésorier A. Nom et Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Email : _____

Composition du Conseil d'Administration (Possibilité de joindre une annexe)

LES ADHERENTS/BENEVOLES

	Adultes Gravelinois		Enfants gravelinois		Adultes extérieurs		Enfants extérieurs	
	Hommes	Femmes	Garçons	Filles	Hommes	Femmes	Garçons	Filles
Montant de la Cotisation								
Nombre d'adhérents								
Nombre de bénévoles								
Nombre d'heures de bénévolat								

Si le montant de la cotisation varie en fonction de l'âge, merci de préciser les tarifs appliqués :

.....
.....

Renseignements sur les mises à disposition et aides extérieures

Local
Occupez-vous un local pour votre activité de manière permanente ? <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Si oui, merci de préciser l'adresse : _____ Conditions d'occupation du local : <input type="checkbox"/> Mise à disposition à titre gratuit – Par quelle collectivité ? _____ <input type="checkbox"/> Vous êtes propriétaire <input type="checkbox"/> Vous louez à titre onéreux Utilisez-vous une salle de sports ou une autre salle « ville » mise à disposition ? <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Si oui, précisez le lieu : _____ A quelle fréquence ? : _____

Matériel
Sollicitez-vous du matériel ou des interventions auprès des services de la ville de Gravelines ? : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Auprès de quel service : <input type="checkbox"/> Service des Fêtes <input type="checkbox"/> Services Techniques <input type="checkbox"/> Autre service, précisez : _____ Si oui, merci de préciser la nature du matériel: _____ L'utilisation du matériel est-elle permanente ou ponctuelle (manifestation uniquement) : _____

Aides extérieures
Demandez-vous des subventions à d'autres organismes (Région, département, CUD, CNDS...) ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Si oui lesquelles ? <input type="checkbox"/> Région <input type="checkbox"/> Département <input type="checkbox"/> CUD <input type="checkbox"/> CNDS <input type="checkbox"/> Autre(s), précisez : _____

Nom de l'Association : _____

3.1

Compte de Résultat du dernier exercice clos

	DEPENSES ou CHARGES	Dernier exercice clos
60	Eau, Gaz, Electricité,	
	Carburant	
	Achats de boissons et d'alimentation	
	Achats pour manifestations et buvette	
	Produits d'Entretien	
	Petit matériel pour les activités	
	Petit matériel de Bureau	
	Autres fournitures	
61	Location de matériel ou de véhicules	
	Location de Locaux	
	Frais d'entretien et réparation	
	Assurances	
	Documentation	
62	Personnel extérieur à l'association	
	Honoraires	
	Publicité, communication	
	Frais de Déplacement	
	Frais de Mission (hébergement, repas)	
	Frais de réceptions	
	Affranchissements	
	Téléphone Internet	
63	Impôts et Taxes	
64	Salaires et Charges	
65	Affiliation, cotisations Licences	
	Charges diverses (à préciser)	
66	Intérêts et charges financières	
67	Charges exceptionnelles	
68	Amortissements	
	TOTAL DES COMPTES (60 à 68)	
86	Emploi des contributions volontaires en Nature	
	Secours en Nature	
	Mise à disposition gratuite de biens	
	Personnel Bénévole	
	TOTAL DES CHARGES (86)	
	<i>EXCEDENT BUDGETAIRE</i>	
	TOTAL GENERAL (total des comptes + total des charges + excédent budgétaire)	

	RECETTES ou PRODUITS	Dernier exercice clos du au
70	Vente de marchandises	
	Recette des manifestations	
	Recette des buvettes	
	Recette des stages et formations	
	Recette des engagements	
	Autres recettes (précisez)	
74	Sponsoring, Dons, mécénat (à préciser)	
	Subvention d'Etat (à préciser)	
	ANS (ex CNDS)	
	Subvention Conseil Régional	
	Subvention Conseil Départemental	
	Subvention C.U.D.	
	Subvention Ville de Gravelines	
	Subvention Directe de Fonctionnement	
	Subvention emplois salariés	
	Subvention Sport de Haut Niveau	
	Subvention Exceptionnelle	
	Subventions autres (à préciser)	
75	Licences et cotisations	
76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	
78	Reprises sur amortissements	
	TOTAL DES COMPTES (70 à 78)	
87	contributions volontaires en nature	
	Bénévolat	
	Prestations en nature	
	Dons en nature	
	TOTAL DES PRODUITS (87)	
	<i>DEFICIT BUDGETAIRE</i>	
	TOTAL GENERAL (total des comptes + total des produits + déficit budgétaire)	

Signature du Président

Précédée de la mention « certifié conforme

Budget Prévisionnel

DEPENSES ou CHARGES		Budget Prévisionnel	RECETTES ou PRODUITS		Budget Prévisionnel du..... au.....
60	Eau, Gaz, Electricité,		70	Vente de marchandises	
	Carburant			Recette des manifestations	
	Achats de boissons et d'alimentation			Recette des buvettes	
	Achats pour manifestations et buvette			Recette des stages et formations	
	Produits d'Entretien			Recette des engagements	
	Petit matériel pour les activités			Autres recettes (précisez)	
	Petit matériel de Bureau				
	Autres fournitures				
61	Location de matériel ou de véhicules		74	Sponsoring, Dons, mécénat (à préciser)	
	Location de Locaux				
	Frais d'entretien et réparation				
	Assurances			Subvention d'Etat (à préciser)	
	Documentation			ANS (ex CNDP)	
62	Personnel extérieur à l'association			Subvention Conseil Régional	
	Honoraires			Subvention Conseil Départemental	
	Publicité, communication			Subvention C.U.D.	
	Frais de Déplacement			Subvention Ville de Gravelines	
				Subvention Directe de Fonctionnement ¹	
	Frais de Mission (hébergement, repas)			Subvention emplois salariés ²	
	Frais de réceptions			Subvention Sport de Haut Niveau ³	
				Subvention Exceptionnelle ⁴	
	Affranchissements				
	Téléphone Internet			Subventions autres (à préciser)	
63	Impôts et Taxes				
			75	Licences et cotisations	
64	Salaires et Charges				
65	Affiliation, cotisations Licences				
	Charges diverses (à préciser)				
			76	Produits financiers	
66	Intérêts et charges financières		77	Produits exceptionnels	
67	Charges exceptionnelles				
68	Amortissements		78	Reprises sur amortissements	
	TOTAL DES COMPTES (60 à 68)			TOTAL DES COMPTES (70 à 78)	
86	Emploi des contributions volontaires en Nature		87	contributions volontaires en nature	
	Secours en Nature			Bénévolat	
	Mise à disposition gratuite de biens			Prestations en nature	
	Personnel Bénévole			Dons en nature	
	TOTAL GENERAL			TOTAL GENERAL	

Nota : Le budget prévisionnel doit être obligatoirement équilibré

Signature du Président
Précédée de la mention « certifié conforme »

Nom de l'Association : _____

3.3

Informations comptables complémentaires

Les rubriques ci-dessous doivent être renseignées, l'association peut également produire des comptes sociaux normalisés, balance, comptes de résultats et bilan.

Dépenses d'investissements en fonds propres

	Dernier exercice	Budget 2023
Matériel informatique		
Mobilier		
Matériel Hifi-Vidéo		
Matériel Sportif		
Matériel Roulant		
Amortissement sur investissement		
Total dépenses d'investissements		

Éléments de trésorerie : à remplir impérativement

(ATTENTION ! Indiquez l'ensemble des comptes courants et l'ensemble des comptes d'épargne)

	Solde initial	Encaissements	Dépenses	Solde final
	Début de l'exercice clos	Total des recettes de l'année comptable	Total de dépenses de l'année comptable	Fin de l'exercice clos
Dates				
N° et libellé du Compte *				
Totaux				
Virements internes				

*Y compris la caisse

Si le solde bancaire de votre association dépasse 6 mois de fonctionnement ou si l'association bénéficie d'une épargne, merci de bien vouloir apporter une justification (projet à venir, factures en attente etc..) :

Signature du Président

Précédée de la mention « certifié conforme »

FICHE ACTION EXCEPTIONNELLE

4.1

Nom de l'Association : _____

Objectifs de l'action

Contenu de l'action

Public(s) visé(s) ?

Nombre approximatif de personnes bénéficiaires : _____

Date(s) de l'action : _____

Durée de l'action : _____

Lieu(x) de réalisation :

Autre(s) information(s) complémentaires qui vous semble utiles

BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION EXCEPTIONNELLE

4.2

Nom de l'Association : _____

Période du ____ / ____ / 20____ au ____ / ____ / 20____

DEPENSES POUR L'ACTION	MONTANT (2)	RECETTES POUR L'ACTION (1)	MONTANT (2)
ACHATS		ACTIVITES ET AUTOFINANCEMENT	
Achat de fournitures diverses		Recettes propres	
Petit Matériel de bureau et informatique		Autres recettes (à préciser) :	
Papier		. _____	
Achat de boissons - alimentation		. _____	
Autres achats pour l'action (à préciser) :		. _____	
. _____		SUBVENTIONS	
. _____		Ville de Gravelines	
. _____		Subvention exceptionnelle demandée	
. _____		Etat	
. _____		Conseil Régional	
. _____		Conseil Général	
		Autres Mairies (à préciser) :	
SERVICES		. _____	
Location de matériel/véhicule		. _____	
Location de locaux		Autres organismes publics/privés :	
Assurances		. _____	
Frais de publicité		. _____	
Prestation d'intervenants (orchestres...)		Autres subventions (à préciser) :	
Déplacements et hébergements des bénévoles		. _____	
Affranchissement		. _____	
Téléphone		. _____	
Frais de personnel			
Sacem		RECETTES DIVERSES	
Autres dépenses (à préciser) :		Dons	
. _____		Mécénat/parrainage	
. _____		Autres recettes (à préciser) :	
. _____		. _____	
. _____		. _____	
		. _____	
		. _____	
Total dépenses de fonctionnement		Total recettes de fonctionnement	

**Au regard du coût total du projet, l'association sollicite
une subvention de _____ EUROS**

(1) L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indicateurs sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs

(2) Ne pas indiquer les centimes d'euros

CONTRAT D'ENGAGEMENT RÉPUBLICAIN DES ASSOCIATIONS ET FONDATIONS BÉNÉFICIAIRES DE SUBVENTIONS PUBLIQUES OU D'UN AGREMENT DE L'ÉTAT

L'association _____

Déclarée à _____ sous le numéro : W _____

Dont le siège social est situé à _____

Et représentée par son / sa Président(e), Monsieur / Madame _____

Dûment habilité (e) s'engage à respecter le présent Contrat d'Engagement Républicain suivant :

L'importance des associations et des fondations dans la vie de la Nation et leur contribution à l'intérêt général justifient que les autorités administratives décident de leur apporter un soutien financier ou matériel. Il en va de même pour les fédérations sportives et les ligues professionnelles. L'administration, qui doit elle-même rendre des comptes aux citoyens, justifier du bon usage des deniers publics et de la reconnaissance qu'elle peut attribuer, est fondée à s'assurer que les organismes bénéficiaires de subventions publiques ou d'un agrément respectent le pacte républicain.

A cette fin la [loi n° 2021-1109 du 24 août 2021](#) confortant le respect des principes de la République a institué le contrat d'engagement républicain.

Conformément aux dispositions des articles [10-1](#) et [25-1](#) de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, le présent contrat a pour objet de préciser les engagements que prend toute association ou fondation qui sollicite une subvention publique ou un agrément de l'Etat. Ainsi, l'association ou la fondation « s'engage (...) à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine ainsi que les symboles de la République (...) », « à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République » et « à s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public ».

Ces engagements sont souscrits dans le respect des libertés constitutionnellement reconnues, notamment la liberté d'association et la liberté d'expression dont découlent la liberté de se réunir, de manifester et de création.

ENGAGEMENT N° 1 : RESPECT DES LOIS DE LA RÉPUBLIQUE

Le respect des lois de la République s'impose aux associations et aux fondations, qui ne doivent entreprendre ni inciter à aucune action manifestement contraire à la loi, violente ou susceptible d'entraîner des troubles graves à l'ordre public.

L'association ou la fondation bénéficiaire s'engage à ne pas se prévaloir de convictions politiques, philosophiques ou religieuses pour s'affranchir des règles communes régissant ses relations avec les collectivités publiques.

Elle s'engage notamment à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République.

ENGAGEMENT N° 2 : LIBERTÉ DE CONSCIENCE

L'association ou la fondation s'engage à respecter et protéger la liberté de conscience de ses membres et des tiers, notamment des bénéficiaires de ses services, et s'abstient de tout acte de prosélytisme abusif exercé notamment sous la contrainte, la menace ou la pression.

Cet engagement ne fait pas obstacle à ce que les associations ou fondations dont l'objet est fondé sur des convictions, notamment religieuses, requièrent de leurs membres une adhésion loyale à l'égard des valeurs ou des croyances de l'organisation.

ENGAGEMENT N° 3 : LIBERTÉ DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION

L'association s'engage à respecter la liberté de ses membres de s'en retirer dans les conditions prévues à l'article 4 de la loi du 1er juillet 1901 et leur droit de ne pas en être arbitrairement exclu.

ENGAGEMENT N° 4 : ÉGALITÉ ET NON-DISCRIMINATION

L'association ou la fondation s'engage à respecter l'égalité de tous devant la loi.

Elle s'engage, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, à ne pas opérer de différences de traitement fondées sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'appartenance réelle ou supposée à une ethnie, une Nation, une prétendue race ou une religion déterminée qui ne reposeraient pas sur une différence de situation objective en rapport avec l'objet statutaire licite qu'elle poursuit, ni cautionner ou encourager de telles discriminations.

Elle prend les mesures, compte tenu des moyens dont elle dispose, permettant de lutter contre toute forme de violence à caractère sexuel ou sexiste.

ENGAGEMENT N° 5 : FRATERNITÉ ET PREVENTION DE LA VIOLENCE

L'association ou la fondation s'engage à agir dans un esprit de fraternité et de civisme.

Dans son activité, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, l'association s'engage à ne pas provoquer à la haine ou à la violence envers quiconque et à ne pas cautionner de tels agissements. Elle s'engage à rejeter toutes formes de racisme et d'antisémitisme.

ENGAGEMENT N° 6 : RESPECT DE LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE HUMAINE

L'association ou la fondation s'engage à n'entreprendre, ne soutenir, ni cautionner aucune action de nature à porter atteinte à la sauvegarde de la dignité de la personne humaine.

Elle s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur destinés à protéger la santé et l'intégrité physique et psychique de ses membres et des bénéficiaires de ses services et ses activités, et à ne pas mettre en danger la vie d'autrui par ses agissements ou sa négligence.

Elle s'engage à ne pas créer, maintenir ou exploiter la vulnérabilité psychologique ou physique de ses membres et des personnes qui participent à ses activités à quelque titre que ce soit, notamment des personnes en situation de handicap, que ce soit par des pressions ou des tentatives d'endoctrinement.

Elle s'engage en particulier à n'entreprendre aucune action de nature à compromettre le développement physique, affectif, intellectuel et social des mineurs, ainsi que leur santé et leur sécurité.

ENGAGEMENT N° 7 : RESPECT DES SYMBOLES DE LA RÉPUBLIQUE

L'association s'engage à respecter le drapeau tricolore, l'hymne national, et la devise de la République.

Fait à _____, le _____

L'Association _____

Le/La Président(e) _____

Signature du Président :

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

6

Cette fiche doit obligatoirement être remplie pour toutes les demandes et quel que soit le montant de la subvention sollicitée. Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, merci de joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

Je soussigné(e), _____ (Nom et Prénom)

Représentant(e) légal(e) de l'association,

- Certifie que l'association est régulièrement déclarée,
- Déclare que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements y afférant,
- Certifie exactes les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subvention introduites auprès d'autres financeurs publics,
- Précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée sur :

- Compte bancaire de l'association
 Compte postal de l'association
(RIB ci-joint)

RECAPITULATIF DE VOTRE DEMANDE

Montant de la subvention directe de fonctionnement ¹ : _____ Euros
Montant de la subvention Emplois Salariés ² : _____ Euros
Montant de la subvention Sport de Haut Niveau ³ : _____ Euros
Montant de la subvention exceptionnelle ⁴ : _____ Euros

Total : Euros
(À remplir obligatoirement)

Demande de versement spécifique (précisez le motif) * :

Fait le _____,

(Lu et Approuvé)

A _____

Signature du Président

***Lorsque le montant d'une subvention accordée est :**

- **Inférieur à 1 500.00€, le versement se fera en une fois,**
- **Egal ou supérieur à 1 500.00€, le versement de celle-ci sera mensualisé.**

Les données personnelles recueillies font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux services de la Ville de Gravelines en charge du traitement de votre dossier et de la communication municipale. Conformément à la réglementation en vigueur, vous bénéficiez des droits suivants : droit d'accès, de rectification, d'effacement des données personnelles, droit à la limitation au traitement, droit d'opposition, que vous pouvez exercer en vous adressant :

Par e-mail : dpo@ville-gravelines.fr,

Par courrier à l'attention du délégué à la protection des données – Lucile LEPRETRE, Service Administration Générale – Mairie de GRAVELINES BP 209 – 59820 GRAVELINES.